

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Adaptations du Programme Bâtiments Le Fonds cantonal de l'énergie ne peut pas financer un complément

A l'occasion d'une conférence de presse tenue ce 26 avril 2012, les représentants de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et de la Confédération ont annoncé des modifications des conditions d'octroi des subventions pour l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment dans le cadre du Programme Bâtiments (PB). Suite au référendum abouti contre la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et dans l'attente de la votation populaire cantonale du 17 juin 2012, la situation financière du Fonds cantonal de l'énergie ne permet pas à l'Etat de Neuchâtel de compléter les baisses de tarif annoncées par le PB.

Depuis janvier 2010, le Programme Bâtiments (PB) des cantons et de la Confédération octroie des subventions pour l'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments. Dès le début, le programme a rencontré un vif succès. Au cours des deux premières années, des subventions pour un montant total de 436 millions de francs ont été accordées au niveau national. Dans le canton de Neuchâtel aussi, les chiffres sont réjouissants. 1169 dossiers pour un montant total de subventions promises de 12,4 millions de francs ont été traités ces 27 derniers mois.

Malheureusement ces montants sont bien supérieurs à ceux engrangés via les recettes de la taxe sur le CO₂. Afin de garantir la pérennité du programme pour les années à venir, les représentants de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et de la Confédération ont présenté les adaptations du Programme Bâtiments lors d'une conférence de presse ce 26 avril 2012. Examinées et approuvées par les instances dirigeantes du PB, les adaptations permettront de réduire le montant des subventions, d'augmenter l'efficacité du programme en matière de CO₂ et de tenir davantage compte d'une approche globale en matière d'assainissement des bâtiments.

Suite au référendum abouti contre la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et dans l'attente de la votation populaire cantonale du 17 juin 2012, force est de constater que la situation financière du Fonds cantonal de l'énergie ne permet pas à l'Etat de compléter les baisses de tarif annoncées par le PB.

Le Département de la gestion du territoire espère vivement que la population neuchâteloise comprenne les enjeux de la votation et soutienne le 17 juin la LAEI approuvée par le Grand Conseil. Fruit d'un consensus au sein de la commission du Grand Conseil et de nombreux débats au Grand Conseil, elle permettra entre autres d'alimenter de manière pérenne le Fonds cantonal de l'énergie. Ainsi dès 2013, le canton pourrait envisager par le biais d'un bonus cantonal s'ajoutant aux subventions du PB de soutenir plus fortement les citoyens dans leur démarche de moderniser leur bien immobilier.

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, tél. 032 889 67 00.

Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 87 65.

Neuchâtel, le 26 avril 2012